

Réunion du 7 Avril 2015

L'an deux mil quinze et le sept avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.DELIZE Jean, suite à la convocation faite le 31 mars 2015, conformément à la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents : M. Jean DELIZE, Michel DELORME, Georges BARDOT, Alexandre BOURRACHOT, Emmanuel COCHET, Daniel GAUTHIER, Anne-Marie FRISOT, Sylvie VOISIN, Jacqueline TAILLON, Andrée VILLOING
Etait absent : Mme Nadège HERVOIS (pouvoir donné à Jacqueline TAILLON)
Secrétaire de séance : M. BOURRACHOT Alexandre

Le conseil approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

Affaire LANDES : M. le Maire indique que le courrier n'a toujours pas été fait.

Travaux en cours et à venir :

* bouches d'égout : Il n'y a toujours pas eu d'interventions de l'entreprise DENIS. Il reste encore la moitié des travaux à effectuer. Relance de M. le Maire pour la fin des travaux mais la société est toujours indisponible.

* travaux sur le mur d'enceinte terrain municipal du bourg : Un seul devis en retour pour l'instant.

Le conseil municipal :

- Est informé :
 - Après étude, il faudra choisir entre prendre la rigoleuse de Charolles et celle de CUMA
 - Le réfrigérateur de la salle des fêtes sera à changer prochainement (coût d'achat env. 2500€)
 - Sur les 18 détecteurs de fumées prévus, 16 ont été installés.
 - La formation sur le défibrillateur a réuni 9 personnes le 6 mars 2015
 - Monsieur le Maire remercie le conseil municipal de son implication lors des élections cantonales.

Compte épargne temps : la délibération concernant la création du compte épargne pour Stéphane GONON a été annulée par manque de renseignements précis. Une seconde est donc élaborée plus concise.

Problème de l'absence de lignes blanches sur la route de Bourbon : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la DRI refuse de remettre les lignes blanches. La solution proposée est mettre des îlots centraux en peinture seulement ou mettre des radars pédagogiques (soit en achat ou en location). Des entreprises ont été consultées et doivent nous faire parvenir les devis.

La ligne France Télécom de Charmes (Emmanuel COCHET) n'est toujours pas réparée. Deux poteaux sont à terre en raison de leur état de délabrement.

Dépôt de LAUMAIN : la DREAL doit adresser une lettre de mise en demeure à Monsieur LAUMAIN dans les prochains jours suite à la visite du 4 mars 2015.

Sous la présidence de J.TAILLON adjointe, le conseil approuve le **compte administratif de l'exercice 2014** qui s'établit comme suit :

Budget communal :

A la fin de l'exercice, la section de fonctionnement présente un excédent de 69 152.77 €

Recettes : 277 732.50 € - Dépenses : 214 858.44 €

La section d'investissement présente un déficit de 27 770.79 €

Recettes 72 428.70 € - Dépenses 47 998.79 €

Le résultat global de clôture de l'exercice 2014 après reprise du résultat de l'exercice 2013 et en tenant compte des restes à réaliser présente un excédent de **6 278.71 €**

Section de fonctionnement : excédent de 69 152.77 €

Section d'investissement : déficit de 27 770.79 € Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Art. R1068 section d'investissement : 27 770.79 € (couverture du déficit)

Art. R002 report en section de fonctionnement budget 2015 : 41 381.98 €

Le conseil approuve le compte de gestion de M. le Percepteur.

Service d'assainissement :

Section de fonctionnement : Recettes 12 818.16 € - Dépenses 12 123.74 € soit un excédent de 694.42€

Section d'investissement : Recettes 9 120.89 € - Dépenses 6 725.61 € soit un excédent de 2 395.28€

Le résultat global de clôture de l'exercice 2014 après reprise du résultat de l'exercice 2013 et des restes à réaliser est de **17 621.55 €**

Section de fonctionnement excédent de 14 241.95 €

Section d'investissement excédent de 3 379.60 €

Le conseil approuve le compte de gestion de M. le Percepteur.

La séance est levée à 22h56 mn